

## **Compte-rendu de la réunion du groupe de travail handicap dans le cadre de la réunion des secrétaires scientifiques des sections et CID (SSC) du comité national de la recherche scientifique (CoNRS) de l'automne 2018**

La réunion s'est tenue le 13/12/2018 en présence de : Hinrich Lutjens (section 4), Simon Tricard (section 14), Dominique Weil (section 21), Axel Lofberg (CID 50), et Anne-Véronique Morizur (responsable de la Mission Insertion Handicap – MIH – de la DRH du CNRS).

Membres du groupe de travail excusés : Raphael Granier (contacts CPCN section 1), Vincent Jacques (section 3), Karine Loubière (section 10), Carine Van Heijenoort (section 16), Gineth Saracco (contacts CPCN CID 52), David Touboul (CID 53), Emmanuelle Marie-Begue (CID 54), Céline Souchay (DR au Laboratoire de Psychologie et Neurocognition à Grenoble), et Laurent Loty (CR au Centre d'Étude de la Langue et des Littératures Françaises à Sorbonne Université),

---

### **1. DECLARATION DES CHERCHEURS BOE**

L'objectif de cette action est de savoir quels chercheurs sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE), afin de (i) recenser les chercheurs BOE qui souhaitent se déclarer au niveau des sections, qui pourront alors prendre en compte leur situation lors des évaluations et promotions, (ii) communiquer sur l'existence du statut de BOE, ignoré d'une majorité de chercheurs mais pourtant fortement soutenu au niveau de la MIH, qui peut apporter des compensations lorsque nécessaire. Cette déclaration est seulement indicative.

#### **CRAC / RIBAC**

##### ***Proposition***

La case est active : *Vous pouvez renseigner cette rubrique à titre indicatif : Etes-vous bénéficiaire de l'obligation d'emploi ?* avec un lien vers le site Internet de la MI pour plus d'informations.

##### ***Retour***

Merci à Hélène Lebas et Magali Leroux du Service développement professionnel des chercheurs de la DRH, et à Michèle Dassa, de l'INSHS pour leur aide. L'élaboration de statistiques anonymisées devrait être possible dès ce printemps. Pour cela, il serait intéressant d'étudier la proportion de BOE déclarés : 1) sur l'ensemble des chercheurs, 2) par corps, 3) par grade, 4) par institut, 5) par section, 6) par âge, 7) par genre.

#### **Autres aspects déclaratifs**

Pour le moment, la possibilité de cocher une case BOE se limite aux CRAC et RIBAC. Elle n'est pas proposée pour les dossiers d'évaluation, de promotion ou de PEDR.

##### ***Proposition***

Il serait utile que la case BOE soit présente dans les dossiers de PEDR, car ils ne sont pas tous évalués par les sections et les jurys ad hoc n'ont pas forcément accès aux CRAC.

## **Sirhus**

La MIH devrait aussi avoir accès à des statistiques grâce à l'outil Sirhus dans lequel les services RH des délégations doivent rentrer l'information de déclaration BOE de ses personnels. Les premières données devraient être accessibles courant 2019.

---

## **2. RESEAU DES CORRESPONDANTS HANDICAP DES SECTIONS ET CID**

### **Mise en place d'un correspondant handicap par section**

Le réseau des correspondants handicap est mis en place et complet. Chaque section ou CID a désigné un correspondant. Le correspondant handicap est le référent de la section pour toutes les questions liées au handicap : recrutement, titularisation, accompagnement, aménagement de poste, etc. Il connaît les situations des chercheurs BOE de la section et apporte une vigilance particulière à leur égard quant à leurs parcours, notamment lors des évaluations et des discussions pour les promotions/titularisations. Ainsi, il fait particulièrement attention aux situations de restriction d'aptitude de chercheurs pour ennuis de santé. Il a donc un rôle de veille, mais aussi un rôle d'information, vu qu'il est le référent de la section sur les questions des procédures existantes.

### **Rôle du correspondant handicap**

Le rôle du correspondant handicap est défini ci-dessus et peut évoluer au cours de la réflexion, suivant les retours et les besoins qui pourront émerger. Ses missions seront précisées en discussion au sein du réseau des correspondants handicap et en forte interaction avec la mission insertion handicap de la DRH, le service développement professionnel des chercheurs de la DRH et le SGCN.

Cependant, les présidents de section gardent la responsabilité juridique de présidence pour les recrutements et titularisation par la voie handicap.

### **Liste des correspondants**

La liste des correspondants handicap a été diffusée à l'action sociale (assistantes sociales et gestionnaires de l'action sociale en délégations régionales) par la MIH.

#### ***Remarque***

La fonction de correspondant handicap ne peut pas être ajoutée facilement dans l'annuaire du CoNRS, car elle n'est pas prévue dans le logiciel AMBRE.

#### ***Proposition***

L'existence des correspondants Handicap pourrait être affichée sur la page de présentation des sections du CoNRS, et sur le site de la MIH.

### **Formation**

6 correspondants sur 46 ont déjà suivi les formations Handicap proposées aux jurys de concours. Une journée des correspondants handicap des sections et CID va être organisée pendant la première quinzaine de mai. La matinée sera consacrée à une formation sur les questions du handicap, similaire à celle proposée aux jurys de concours. L'après-midi se fera plus sous forme d'échange pour fédérer le réseau, faire un retour d'expérience, faire remonter les besoins, et rassembler les éléments pour définir un cadre sur la fonction du correspondant. Cette formation sera organisée par la MIH en interaction avec le service formation.

## **Question des promotions**

En ce qui concerne les promotions et certains processus sélectifs, les élus C et B n'ont parfois pas le droit d'assister aux délibérations. Hors les correspondants handicap sont de tous les rangs. La considération de la qualité de BOE lors de la discussion des dossiers ne doit donc pas être limitée aux correspondants, mais doit être partagée par tous les membres de la section.

---

## **3. AUTRES POINTS**

### **Rapport de conjoncture**

Pour la prochaine réunion de juillet, préparer un texte court sur la question des BOE qui pourrait être inclus dans le rapport de conjoncture en préparation au CoNRS, au même titre que les questions de genre.

### **Décrets du 5/10/2018 et 9/10/2018**

Deux décrets sont parus fin 2018, facilitant la reconnaissance BOE et les dons de jours pour les aidants familiaux d'ascendants ou descendants handicapés.

### **Auditions du concours handicap**

Est-il possible que les candidats connaissent la composition du jury en avance ? Discuter de la composition – plénier vs. bureau ?

### **Promotion / PEDR**

Il y a eu 10 PEDR pour les nouveaux entrants sur le recrutement par voie contractuelle en 2018.

#### *Sujet de réflexion*

Il existe une procédure spécifique pour obtenir des bourses de thèse et pour entrer en tant que chercheur au CNRS lorsqu'on a une RQTH. Il est nécessaire qu'un déroulement de carrière, notamment lors de processus sélectifs (PEDR, promotion CRHC, concours DR2, promotion DR1, promotion DRCE) soit assuré par l'institution. Le groupe de travail abordera ces questions lors d'une prochaine réunion et est ouvert à toute proposition.

### **Echange sur le handicap au niveau du CNRS**

Une liste de diffusion [handicap@services.cnrs.fr](mailto:handicap@services.cnrs.fr) a été créée. N'importe quel agent permanent ou non permanent, en situation de handicap ou pas, appartenant à un laboratoire ou service dont le CNRS est tutelle peut s'inscrire. L'objectif de cette liste est de créer un groupe d'échange afin de partager les expériences sur les situations de handicap. Pour commencer, l'inscription se fera auprès de Simon Tricard ([tricard@insa-toulouse.fr](mailto:tricard@insa-toulouse.fr)), en attendant qu'un modérateur se propose.

### **Correspondant handicap par Institut**

Est-il opportun de solliciter la mise en place (ou l'officialisation) de correspondants handicap par Institut ?